

Cherches les Feux du Bailliage du Chatillonnais après 1423 étudiés par Peincedé Tome 18

<https://archives.cotedor.fr/v2/ark:/71137/gc030f4d349f0ffe4e3980642e1909237/55dba8982aa2eea5f3edb5112d7911e1/606/ZnJhZDAyMV9iXzAxMjAxMV8wMDYwNi5qcGc=>

Transcription : Yves Degoix le 08/06/2024 

Pour mémoire Jean Baptiste Peincedé (1741-1820) fut le garde des livres de la Chambre des Comptes de 1771 à 1786

B 12011

vue 606/1050 folio 594

Paquet 2^{ème}

Analise de la Cherche les Feux du Bailliage de la Montagne faitte et signée en l'an 1431. par Hugues Boulart et Jean Villecessan, à ce commis par lettre y transcrite de Mrs les elus a cause de l'aide de 26500. tz accordé par les états au mois de juillet 1431.

nota : par ce cahier et à l'article de chaque lieu y est fait un detail de toutes les pertes, degats, rançon, et maladies occasionnés par les ennemis en ce Bailliage qui étoit pour lors horriblement depeuplé.

Et en la tête de ce cahier qui commence 5 /12/1431. il est fait un narré de ces degats et guerre, et attesté par plusieurs notables de Chatillon ainsi que s'ensuit :

Les quels habitans xxx affirment avoir supporté tous les degats et desastres cy apres écrit, à l'occasion de la presente guerre et depuis la prise de la fortesses de Larrey qui fut faitte environ la fete de la Purification Notre Dame 1429. jusques au mois de decembre 1431.

Et premierement que ladite prise faitte M. le Marechal de Bourgogne pour mettre le siege devant la forteresse fit assembler audit Chatillon grand nombre de seigneurs, de gens d'armes et de trait au nombre de cinq à six mille chevaux qui furent au siege devant ledit Larrey par l'espace d'environ sept semaines, et partout ledit temps furent audit Chatillon une partie desdits seigneurs et gens d'armes avec 2. ou 3. mille chevaux à la seule et charge des habitans .

Item et demeurèrent lors en garnison audit Chatillon Mr Guy seigneur de Praelles bailly d'Auxois, et Guille de Saulx avec grande quantité de gens d'armes et de trait qui furent logés
vue 607/1050 folio 596

a ladite ville, et en leur donnant grande quantité de ve... etc

Item et assez tot apres ce, ledit M. Marechal mit sus une armée pour aller en Champagne, et se fit l'assemblée audit Chatillon à grand séjour, et se retournerent enfin dudit pays de Champagne par ladite ville de Chatillon qui de ce eut



moult à souffrir et fut dommagé de plus de mille francs.

Item et apres ce icellui M. le Marechal fit une grande armée pour aller lever le siege devant Chappes des ennemis et de fit l'assemblée audit Chatillon où estoient le nombre de six mille chevaux et sejournerent audit Chatillon tant à leur allé comme à leur retour l'espace de deux mois entiers et plus, quart mondit sieur le Marechal y demeura dès la prise de Juilly jusqu'au retour de Chappes et lui fit en plusieurs dons et de ce fut la ville d'ampuiffiée de plus de mille livres.

Item et puis apres ce demeura en garnison audit Chatillon le seigneur de Lurieu un grand nombre de gens d'armes dès la fete de la Conception Notre Dame jusqu'à la fete St Jean Baptiste, pendant laquel temps il fit detruire et abattre audit Chatillon et es faubourg d'illec plusieurs ediffices, granges et maisons, et si l'y fit la ville plusieurs dons et de la lod et vin, et si n'y demeure foins ni fermes, et si leverent la plus grande partie des moissons pour leurs chevaux et ne payerent rien en leurs hotels, et d'estimer des damages avec une confusion.

Item que au depart dudit seigneur de Lurieu vinrent en garnison audit Chatillon le seigneur d'Aumont, et le gouverneur du Tonnerrois à grande compagnie de gens qui y ont memeuré jusques nagueres, et n'y ont laissé vins, avoine, fourages etc.

item que les ennemis étant à Mussy Leveque, Bouirs, Juilly, Chappes et Moustier a..... ont pris et emmené tout le betail dudit Chatillon. et les prennent encore chacun jour.

Item lesdits ennemis ont pris par ledit temps une grande partie desdits habitans dont ils ont été dommagés les rançons de plus de mille salus d'or.

vue 608/1050 folio 597

Item depuis ladite prise de Larrey ils ont peu labouré et mesmement cette presente année en vignes ni terre, et encore ce qui y est venu et cru les dits ennemis et gens d'armes ont levé et tout detruit, et si n'ont chevaux ni harnois dequoi ils puissent labourer, et si ne osent et ne peuvent avoir bois pour ardois si non qu'ils la voient querir a leurs cots

Item ils ont été depuis ladite prise de Larrey jusqu'à presnt chacun soir sus les murs du moins par le plus du temps de deux soirs un soir pour la garde de la ville.

Item que leurs murs sont cheus en plusieurs lieux et chacun jour cheut et n'ont de quoi les refaire.

Item que les tailles ordinaires dues à M. le Duc de Bourgogne et à M. de Langres sont encore dues de trois ans, et ne les sauroient ne pourroient payer pour mille francs.

Item que par l'oppression de ces choses la tierce partie des habitans dudit Chatillon se sont departis et allés demeurer en lieux étrangers pour avoir leur povre vie, et se departira le demeurant si le temps de cette guerre dure plus guaire quar tous les ouvrages et marchandises y cessent.

Item que tous les heritages sont en friches etc

nota : je ne raporterai des lieux que les changements et notes que je trouverai.



Chatillon (maitre Hugues Henry conseiller et avocat de M. le Duc)

Courcelles Prevoires est inhabitable, et on n’y ose plus demeurer pour doute des ennemis.

Belaon abonnés à M. de Ray, et serfs à Thomas de la Rochelle (le lieu tout devasté et ruiné etc)

Cerilley abonnés à M. le Duc, a l’abbé de Poutieres et a M. Guillaume de Grancey seigneur de Larrey (tout demantelé etc)

Poinsson serfs a M. de Larrey et à l’abbé de Chatillon (Huguenin de Dampierre ecuyer)

Larrey serfs à M. de Larrey une grande partie de la ville a été brulée lors du siege du chateau

Chaumont le Bois serfs a Jean de Montigny, à Jean de Masilles, à Aimé de Tarnay ; le jeudy saintc dernier la maison forte dudit de Montigny fut prise par assaut par les ennemis, il y avoit 46 personnes qui furent faites prisonnieres etc

vue 609/1050 folio 598

Vanvaires paroisse dudit Chaumont le Bois, et serfs à Jean de Masilles et Aymé de Tarnay (et les habitans ont tous été pris par les ennemis etc

Courcelles les Rans serfs à Madame de Choiseuil (Simon de Nogent ecuyer etoit capitaine dudit lieu)

Gravieres abonnés à Louis d’Amoncourt

Ste Colombes les Chatillon serfs à madame Claude de Grancey etc

Chavoigny inhabité etc

la Maison des Malades les Chatillon a été brulée par les ennemis, et est inhabitée etc

Mousson près de Mussy Leveque abonnés et serfs à M. le Duc, à Antoine de Saingney, a Aimé de Tarnay et Jean de Montigny ecuyer

Massingey abonnés à M. de Maisigney et Guiart de Maingney ; et le jeudy saintc dernier passé leur église a été tout rompue et perdue etc

Bissey la Pierre abonnés à M. Jaques Pot, Antoine de Seingney et Jean de Drées

Baalon abonnés à M. Mille de Paillard, Jean de Drées et Damoiselle Catherine de Seingney



Chamesson hommes serfs à Pierre de Foissy et à l'abbé de Chatillon

Villers le Duc abonnés à M. le Duc (Simonnet xxxx Moron
marechal de M. le Duc qui est un des plus riche homme
dudit Villers), et Guiot Piquet aide en la venerie du
Duc, se pretendoient exempts comme officiers dudit Duc
(nota : ledit Moron est celui sans doute qui étoit possesseur
du fief du Meix Moron que possede M. Vaillant le
maitre des comptes)

Brion serfs à M. le Duc, à Guiot de Biais et Thomas de la Rochelle

Toire serfs à Jean de Montigny et Amé de Tarnay

Ottricourt serfs de M. Jean de Rup

Ampilly le Sec abonnés à M. le Duc et a M. Guiart et Jean de Maigney

Bellenou serfs à M. guillaume de la Tournelle

Vaux idem

Origny idem

La Montaigne idem

vue 610/1050 folio 599

Aignay le Duc abonnés à M. le Comte de Richemont, ou il y a foires,
marchés et forteresses

Beaunote serfs à Jean de Blaisey

Mavoilley idem

Meulesson idem

Etalente francs à M. de Richemont

Montmoyen serfs à Thomas de la Rochelle ecuyer, Philippes
Baussant, Madame de St. Remy, Jean et Pierre de Foissy

Vaugimois serfs à M. Humbert et Guillaume de Villers, et à M. Pierre
de Grancey

Fontaines en Duesmois serfs à Guiot de Biais

Challevorson serfs aux heritiers Regnut Dorges

Jours serfs à Jean de Drées et a la fille M. Etienne de St. Loup

Quemigney serfs et fangs à M. le Duc, à Jean Duret et à Jean de
Rochetaillée

le Moulin de la Roche serfs à M. de Richement à cause de sa
seigneurie et chatellenie de Duesme



Billey et Jugny serfs à M. le Duc, aux enfans Bugnot, de Guillaume Poinsoy, et du batard de Cessay, ou Sercey

Poiseux abonnés à l'abbé de Flavigny et à Antoine de Vergy
La Perriere idem

Blacey, hommes francs et serfs à M. le Duc, Jean de Rochetaillée et à **Etienne le Pourcelot** ecuyer

Gissey serfs à M. de Champlemy, Margueritte de Varey et de M. Jean de Chauffou

Tennissey serfs à M. Guillaume de la Tournelle, M. Philippe de Champlemy, Guiot de Jaucourt, Guillaume Poinsoy et Guillaume Bagus

Darcey abonnés à M. le Duc et à M. de Beauvoir (les habitans ont contribué à la rançon dudit seigneur de Beauvoir qui avoit été fait prisonnier par les ennemis du Duc / et 2 feux serfs à l'abbé de Fontenoy et à Jean de Gevrey

Gresigney serfs de Jean de Blaisey, Amé de Tarnay, M. Glaude de Tournerre, Regnaut de Thoisey, Guillaume d'Aligney et **Perrotin Capitaine d'Aignay le Duc**

vue 611/1050 folio 600

Frollois hommes serfs de M. Antoine de Vergy

Corpoier la Chapelle serfs de Amiot Noppe

Corpoier les Moines en la paroisse de Frolois homme du prieur dudit Frolois

Blaisay la Ville et le Chatel abonnés et serfs aux enfans de Blaisey et Jean de Crecey (les habitans ont payé certaines sommes de 20. tz pour la premiere arrivée de Claude de Blaisey)

Charmois qui souloit estre avec ceux de Blaisey mis à part à leur requête serfs à Henry de Vautravers et à Amey de Tarnay qui sont du fief de Blaisey, (les habitans ont été rançonnés par Jean de Bargnes et ceux de sa compagnie etc)

Buxy serfs de M. de Rochefort, (Jean de Sauvoigney ecuyer étoit un des habitans)

Saulmaise abonnés à M. le Duc (ils ont été rançonnés par les gens de M. Salladin Danglure (noble seigneur Jean de Crecey ecuyer étoit alors lieutenant du Bailly d'Auxois)

Bousot serfs à M. de Champlemy, et à M. thibaut du Plessis

Varrey sous Salmaise serfs à M. le Duc, à la veuve de feu Jean



de Vautravers, à Alexandre Le Guespot et à la femme feu Jean Foinchot, et aux enfans Philippe de Crecey

Charancey serfs à M. Jean de Dinteville

Fraignoy hommes abonnés à M. de St. Seine, à la vigille de Noel dernier l'église fut brisée et rompue par les gens du seigneur de Valambon

Echalou et Lochieres abonnés de M. Jean de Chauffou (Jean de Pertes étoit chatellain dudit lieu)

Thoirey serfs de messeigneurs Girard et Jean de Maigney

Benneuvre serfs au prieur de Champagne l'église a été rompue par les ennemis

Avellanges hommes francs et abonnés à Jean Buillon

Vesvrottes abonnés et serfs à M. de Chatelvillain et a Jean de Drées

Bargeon serfs de M. Hue de Bulligneville

Mignou abonnés et serfs aux religieux de l'hospital de St. Jean de Jerusalem, au prieur de Champagne, de M. Jean de Chauffou, aux heritiers de M. Emard Bouton, Jean de Gemeaux alias Rigoingne, Etienne de Maisieres, et à Damoiselle veuve de feu Oudot de Crecey

vue 612/1050 folio 601

Buxieres hommes francs et serfs à M. de Chatelvillain et a la Dame Digny, ils ont contribué pour la rançon dudit seigneur de Chatelvillain, et pour aider à vivre les gens en garnison à Grancey

Romprey serfs à Philippe Baussent

Aprey, serfs de M. de Chauvirey et de Nicolas de Marnay

Recey francs abonnés au prieur de Champagne, Jean de Drées, Jean de Laingnes t aux Chartreux de Lugny

Mennebles francs abonnés aux enfans de Coullon et Pierre de Gurgey

Arc en Barrois ville de plat pays ou il y a foires, marchés et forteresses hommes francs abonnés à M. de St. Georges

Latrecey abonnés à Jean de Gand qui sont de la seigneurie de Chatelvillain, et à Jean de Malligny heritiés de feu M. Eude Dangoulevant (ils ont été rançonnés par M. Erard du Chatellet)

Secmoustiers serfs à M. de Cusance, Joffroi Daubonville et Jean de Rochetaillée

Rouelles serfs à Thomas de Cunes et Guillaume de Rouelles

Courcelles sur Augeon abonnés à M. de Ray, ville du plat pays ou il y a foire marché et forteresse

Fin de l'analyse de la Cherche des Feux de l'an 1431 où je n'ai relaté que ce qui m'a paru différent des précédentes recherches .



Autres analyse comme dessus de la Cherche des Feux dudit Balliage de la Montagne faite et signée en l'an 1433. par Jean Vignier de Chatillon huissier d'armes et valet de chambre de M. le Duc et par Hugue Boulart de St. Seine procureur dudit Duc audit Bailliage, à ce commis par lettres de Mrs les élus y transcrite à cause de l'aide de 40000. tz accordé audit Duc par les états du Duché le 1^{er} aout 1433.

Chatillon ville etc y sont rapellée maitre Hugue Henry conseiller du Duc, et Jean Villecessen receveur de la Montagne

vue 613/1050 folio 602

Baalo abonnés à M. Mille de Paillart, à Jean de la Perriere et a Jean de Drées ecuyer

Gissey serfs à M. Claude de Chatellus et à Margueritte de Verrey et à M. Jean de Chauffou

Tenissay serfs à M. Guillaume de la Tournelle, à Philippe de Chaulemy et à Guillaume Poinseot et à Jean de Semur

Gresigny ou il y a forteresse, serfs à Jean de Blaisy, à M. de Planey, et à Amé de Tarnay, à Regnaut de Thoisy, à Guillaume d'Aligny et à M. Jean d'Avoul

Turcey et la Rochotte abonnés et serfs à M. de St. Seine et à Pierre de Quarrieres

Villotte abonnés audit M. de St. Seine, et serfs à M. le Duc et à la veuve feu Fouchaut

Charancey serfs à M. Jaques Pot

Verrey sous Salmaise serfs à M. le Duc et au prieur dudit lieu, à Alexandre de Blaisy, et à Margot de Quarrieres, et



es hoirs Philippe de Cressy

Quemignerot serfs à M. le Duc et à Philippe Poiche

Fin de l'anlise de la Cherche de l'an 1433. ou
l'on voit que la plus part des villages étoit inhabités
et abandonnés



Autre analise comme dessus de la Cherche des Feux
dudit Bailliage de la Montagne faitte et signée
en l'an 1435. par ledit Hugue Boulart, et Guillaume
Roquant de Chatillon, à ce commis par lettre y transcrites
de Mrs les élus à cause de l'aide de 8000 tz accordé
au Duc au mois de mars 1435. avant Pâques.

St. Maars ou il y a fortesse hommes abonnés à Madame de
Richemont

Tenissey serfs à M. Guillaume de la Tournelle, M. Philippe de Chalemin
Guillaume Poinceot, M. Thibaut du Pleçis et à Guillaume Baugne

Corpoyer la Chapelle serfs à maitre Jean de la Perriere

Blaisy la Ville et le Chatel francs et serfs à Claude de Blaisy
et à Jean de Crecey

vue 614/1050 folio 603

Boux les Salmaises francs et abonnés à M. le Duc et à Pierre
de Salmaise

Verrey sous Salmaise francs et serfs, à M. le Duc, à Guillaume de
Turcennay, Alexandre le Guespet, à Jean Fourchault et
es hoirs de Philippe de Cressey

Avelanges francs à Jean de Boillon

Proingey et Vevres serfs à Nicolas de Baudoncourt

Mellesson serfs à Jean de Blaisy seigneur de Mavoillet

Latrecey abonnés et taillables à volonté à Jean de Gand qui sont de la
seigneurie de Chatelvillain, ce lieu est inhabité et il y avoit une
forteresse qui fut prise, brulée et demolie par le seigneur de
Chatelvillain, et serfs à Jean de Maligny

Romprey serf à Philippe de Basan

nota : on trouve en cette Cherche ainsi que dans la precedente de l'année 1433. des



lieux qui ne sont pas relatés dans les autres anciennes Cherches, les quels lieux sont relatés ainsi que s'ensuit :

Brecons ville de debat neant

Villiers sur Souze neant et de long temps et ville de debat

Marac en Mormant neant et ville de debat

Mourmant l'Abbaye neant et de long temps

la Vaulx des Dames neant et de long temps

Epillan neant et de long temps

Bussieres hommes serfs à M. de St. George

Vaulbruant à M. de St. George

le Prioré de Vacler nichit et de long temps

Monterot il n'y demeure ame et est ville inhabitable

Ville au Bois neant et de long temps

la Rue de Rochetaillée et qui et de la paroisse de St. Loup neant

Meury neant et de long temps

Mairrey neant de long temps

Vaux neant il n'y demeure ame

Bassoncourt neant car il est assis en Bassigny et n'y habite ame

le Bois et l'Etang que l'on appelle de **Fax** neant aussi

la moitié de Buxieres neant car l'on n'y habite point

vue 615/1050 folio 504

Orrain neant aussi

la Fertey sur Armence et les appartenances neant aussi et n'y habite personne

Fin de l'analyse de la Cherche des Feux dudit Bailliage de la Montagne de l'an 1435.



Analise entiere de la Cherche des Feux dudit Bailliage faite et signée en l'an 1442. par Simon le Goux clerc licentié en loix, et Jean Vignier ecuyer demeurant à Chatillon sur Seine à ce commis par commission de Mrs les élus y transcrite a cause de l'aide de 20000 tz accordé par les états au mois de juin 1442.

XX

XX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Chatillon sur Seine audit lieu et maitre Hugue Henry conseiller et avocat de M. le Duc, Etienne Joffroy conseiller dudit Duc

Ste. Colombe serfs de mainmorte à M. le Chancelier de Bourgogne et à M. d'Aigremont

Chavoigney serfs à monsieur le Chancelier



Poinsson serfs de mainmorte à M. de Larrey et à M. de Chatillon

Larrey ou il y a forteresse hommes serfs de mainmorte audit sieur de Larrey

Bissey les Pierres ou il y a forteresse abonnés quant à taille main mortable au demeurant a M. Jaques Pot, Anthoine de Saigny et Jean de Drées

Marcenay ou il y a forteresse abonnés de mainmorte

Cerilley francs abonnés à M. le duc, à Mrs. de Pouthieres et de Larrey

Balaon abonnés quant à taille mainmortables au demeurant à M. Mille de Paillart et à Jean de Drées

Ampilly le sec, abonnés à M. le Duc, à Madame de Prissey et à Jean de Dinteville a cause de sa femme

Montliot abonnés à M. le Duc

Courcelles les Rangs ou il y a forteresse hommes de mainmorte à M. le Chancelier

vue 616/1050 folio 605

Gravieres hommes abonnés à Louis Damoncourt

Vannaires taillable a volonté à Jean de Masilles et Amé de Ternay

Massingey francs abonnés à Madame de Brissey et à Jean de Dinteville a cause de sa femme

Chaumont le Bois francs abonnés à Jean de Montigny, Jean de Masilles et Guillaume d'Aligny ou il y a forteresses

Mousson les aucuns abonnés à M. le Duc, les aucuns de mainmorte a Antoine de Saigny, a Amé de Ternay et Jean de Montigny les autres serfs et communs audit Duc et à M. de Langres

Balaon abonnés et de mainmorte à M. de Ray, les autres demi serf et demi franc

Courcelles Prevoires serfs à M. le Duc, à M. de Langres et à l'abbé de Chatillon

Etroichey francs abonnés à M. le Duc

Buncey francs abonnés à M. le Duc

Vaugimois taillable a volonté et de mainmorte à M. de Charrey

Villaines en Duesmois ou il y a forteresse foire et marché, francs et abonnés à M. le Duc



Aisey le Duc ou il y a forteresse, francs abonnés

Nod francs abonnés à M. le Duc

Le Chemin d'Aisey idem

Coulemiers le Sec, serf aucuns francs abonnés à M. le Duc, les autres francs taillable à volonté

Chamesson ou il ya forteresse, de mainmorte à M. l'abbé de Chatillon et à Pierre de Foissy

La Grange de Semons il n'y demeure personne

la Grange de Voisins il n'y demeure personne

la Grange de Masson il n'y demeure personne

Bremur francs abonnés à M. le Duc

Varrois francs taillable à volonté audit Duc

St. Maard ou il y a forteresse abonnés quant à taille de mainmorte au demeurant au batard de Mirabel par don de M. le Duc

Busseaux taillable à volonté à M. le Duc

vue 617/1050 folio 606

Baigneux les Juifs francs abonnés à M. le Duc et à M. d'Oigny ou il y a foire et marché

La Perriere, les aucuns francs à M. le Duc les autres francs abonnés à M. de Flavigny et à M. d'Autrey (oudit lieu maitre Jean de la Perriere)

Poiseulx francs abonnés à M. de Flavigny et à M. d'Autrey

Chanceaux francs abonnés à M. l'abbé de Flavigny

Blassey francs et serfs à M. le Duc, à Guiot de Blassey et Jean de Blessey, à **Etienne Pourcelot** et autres

St. Germain de la Feuille serfs taillables à volonté 2. fois l'an à M. l'abbé de Flavigny

Billey et Jugny : serfs à M. le Duc, à M. Jean de Chauffou et aux enfans de Mandelot et Guillaume Poinssot

Pont Navoy il y a demeure nul

L'Abbaye d'Oigny, il n'y demeure que l'abbé

la Grange Frere Martin qui est audit abbé

Ampilley les Bordes francs et abonnés au Chanbrier de Flavigny



le Chemin d'Ampilly et haute francs et abonnés à M. le Duc, et à M. le prieur de Champagne

Bellenod les aucuns francs les autres de mainmorte à M. Guillaume de Bournonville

Vaulx serfs de mainmorte audit M. Guillaume

Origny ou il y a forteresse idem

La Montagne idem

Mavoilley ou il y a forteresse serfs à Jean de Blaissey

Mersauges il n'y demeure nul

La Borde il n'y demeure nul

Tout y Faut il n'y demeure nul

Jours ou il y a forteresse, taillable à volonté à Jean de Drées

Chaulmes serfs de mainmorte à l'abbé de Chatillon

Estormé il n'y demeure nul

Chalevorson ou il y a forteresse mainmortable à Jean Dalenget

Fontaines en Duesmois ou li y a forteresse serfs de mainmorte à Claude de Mandelot

vue 618/1050 folio 607

la Grange de Gresigny il n'y demeure nul

Buxy et Savoigny ou li y a forteresse mainmortable à M. de Rochefort et à Jean de Savoigny

la Bertouniere il n'y demeure nul

la Villeneuve au Convers abonnés à M. l'abbé de Fontenoy

Darcey ou il y a forteresse abonnés à M. le Duc et à Louis de Cusance

Mugnois mainmorte aux hoirs Regnaut Dorges

Gissey serfs à M. Jean de Chauffou et à M. Philippe de Chaulmin et autres seigneurs

Tenissey serfs à Guillaume de Bumonville, Philippe de Chalomin et autres

Gresigny ou il y a forteresses mainmortables à Jean de Blaissey, messire



Jean de Darc, Guillaume de Gresigny et autres seigneurs

Noailey il n'y demeure que un religieux

Frolois ou il y a forteresse serf de mainmorte à M. d'Autrey

Corpoy la Chapelle de mainmorte à maitre Jean de la Perriere

Corpoy les Jangleurs il n'y demeure nul

Corpoy les Moines en la paroisse de Frolois francs et abonnés au prieur de Frolois

la MaleMaison de Frolois il n'y demeure nul

Vaubusin serf à M. d'Autrey

Blaisy la ville et le Chatel francs et serfs à Claude de Blaisy et à Jean de Cressey

Trouuaux et Froimental francs au prieur dudit Trouuaux

Charmoys de maintmorte à Henry de Vautravers et Amé de Ternay

St. Seine ou il ya forteresse, foire et marché, francs abonnés à l'abbé

Beligny le Sec francs abonnés qudit abbé de St. Seine

Chauvant il n'y demeure nul

Labergement près de St. Seine idem

Champaigny francs abonnés audit abbé

La Perriere il n'y demeure nul

les Bordes au Dourot il n'y demeure nul

les Bordes Gaudot il n'y demeure nul

vue 619/1050 folio 608

Cinq Fonds francs abonnés à M. l'abbé de St. Seine

Cheneroilles et Vaux idem

Poncey idem

Praalay sur Francheville il n'y demeure nul

Baulmes la Roche francs abonnés à M.l'abbé de St. Seine

Turcey et la Roche francs et serfs audit abbé et à Pierre



de Carriere

Villotte francs abonnés audit abbé

Mont St. Martin, Froideville, Seestre, Borde Pillot, Borde Bricard, Borde Margot tous de la paroisse dudit St. Martin francs abonnés audit abbé de St. Seine

Pelerey francs abonnés audit abbé

Francheville et Praaray tous d'une paroisse idem

la Maison Millot il n'y demeure nul

Panges francs audit abbé

Salmaise ou il y a forteresse serfs et abonnés à M. le Duc

Boux idem et au prieur de Salmaise

les Bordes sous Salmaise de mainmore audit Duc et audit prieur

Charancey serfs à M. Jaques Pot

Presiley serfs à M. le Duc et audit prieur

Bousot serfs à Guillaume Dubois et à Thibaut de Plessy

Verrey sous Salmaise francs abonnés à M. le Duc, et à Guillaume de Tourcenay et Alexandre le Guapets

Salive, Montarmey et Pregelan ou il y a forteresse foire et maché

Mignoul les aucuns abonnés les autres taillable à volonté et les autres serfs à M. le prieur de Champagne, et à M. Jean Chauffour à Guillaume de Burnonville et autres

Thoirey serfs à Thiery de Charme

Echalou et Lochieres ou il y a forteresse francs abonnés à M. Jean de Chauffour

Avellanges francs abonnés à Jean de Beullon

vue 620/1050 folio 609

Bargeon ou il y a forteresse

Larçon serfs à l'abbé d'Oigny



la Grange de Palu il n'y demeure nul

Fraignou serfs à M. le prieur de Champagne

Buxieres serfs et francs à M. de Chatelvillain

Buxerotes serfs abonnés à M. le prieur e Champagne

Montenaille idem

Vevrottes francs et serfs à M. de Chatelvillain et à Jean de Drées

Montmorot qui est à M. le prieur de Champagne et il ne demeure que le censier qui tient **la Grange à Ferme**

Chaugey serfs audit prieur, à Henry de Comblan et autres

Benneuvre serfs de mainmorte audit prieur

Proingey ou il y a forteresse, de mainmorte à Nicolas de Baudoncourt

Vevres idem

Poinsson en ce qui est du Duché il n'y demeure nul

Poinssenot ce qui est au Duché, abonnés audit prieur de Champagne

Poiseux la Grange il n'y demeure nul

le Quartier il n'y demeure que les religieux

Moloy et Labergement francs abonnés à M. de St. Seine

Fraignoy idem

Lery idem

La Margelle idem

Aignay le Duc ou il y a forteresse foire et marché

Etalente francs abonnés à Madame la Duchesse

Mellesson francs taillable à volonté 2. fois l'an à Jean de Blaisy

Beaunote taillable à volonté 2. fois l'an audit Jean de Blaisy

Duesme serfs de mainmorte taillable à volonté à Madame la Duchesse, ou il y a forteresse

Cosne francs taillable dame Duchesse



Quemigney, les aucuns abonnés et de mainmorte, les autres de mainmorte non abonnés à M. le Duc , à Jean de Rochetaillée et à Jean Duret

vue 621/1050 folio 610

Quemignerot les aucuns serfs abonnés à M. le Duc, et au seigneur de.. Pioche, et les autres serfs taillable a volonté à Jean de Foissy

le Moulin de la Roche francs taillable à volonté à M. le Duc

Villers le Duc ou il y a forteresse foire et marché, francs à M. le Duc

Vanvex francs abonnés à M. le Duc

Maisey francs abonnés à M. le Duc ou il y a forteresse

Villotte francs abonnés à M. le Duc et à M. de Langres, serfs à M. l'abbé de Chatillon

Brion serfs à M. le Duc, à guiot de Biois, à Thomas de la Rochelle

Thoire ou il y a forteresse serfs à Jean de Montigny

Champoigny il n'y demeure nul

Otrricourt ou il y a forteresse, serfs à M. de Rupt

St. Germain le Roicheux, francs et serfs à M. le Duc et au chapitre de Langres

Menebles abonnés quant à taille, mainmortables au demeurant aux enfans de Coullon et à Pierre de Gurgy

Recey, ce qui est au Duché, francs et serfs à M. le prieur de Champagne, aux religieux de Lugny et à Jean de Drées

Bures abonnés à M. le prieur de Champagne quant à taille mainmortable au demeurant

La Forest idem

Chatoillenot idem

Voulines les Templiers ou il a forteresse , mainmortables abonnés à M. de Champagne

Terrefondrée abonnés quant à taille et mainmortables au demeurant audit prieur de Champagne



Epailley ou il y a forteresse il n'y demeure nul

Laye abonnés quant à taille et mainmorte, quant au reste audit prieur

Bissey la Cote idem

Courbaon idem

Loyesme idem

vue 622/1050 folio 611

Arc en Barrois ou il y a forteresse foire et marché, francs abonnés à M. de St. George

Courtevecque serfs taillable à volonté à idem

Montribou serfs à idem

Creancey serfs à M. de Chatelvillain

la Luxine il n'y demeure nul

Latrecey abonnés et taillable à volonté à Jean de Gand qui sont de sa seigneurie de Chatelvillain

Bricons ville de debat et pour ce neant

Richebourg serfs à M. de St. George

Ternay abonnés à Mr de Ray

Villers sur Suze, c'est ville de debat pour ce neant

Marac et Mormant idem

Le Vaux des Dames neant

Epillan aussi neant

Bunieres serfs à M. de St. George

Vaubruant, taillable à volonté 2. fois l'an à M. de St. George

le Prioré de Vaulclers il n'y demeure que le prieur, pour ce neant

Monterot il n'y demeure personne, pour ce neant

Ville au Bois neant et de long temps

Giey sur Aujon ou il y a forteresse, foire et marché, francs abonnés à M. de St. George

Courcelles sur Aujon serfs à M. de Ray ou il y a forteresse
foire et marché

la Rue de Rochetaille qui est de la paroisse de St. Loup neant

Chamerois ce qui est au Duché abonnés à M. de Ray et Amé
Darbois

Rouelles serfs à M. de Chavirey et à Thomas de Cunes

Pralay serfs à M. de St. George

vue 623/1050 folio 612

Aprey serfs à M. de Chauvirey

Secmoustiers à M. de Cusance hommes serfs et à Pierre
Debonville et autres seigneurs

Rochefort ou il y a forteresse abonnés quant à taille mainmortable
au demeurant à M. de Rochefort

Le Puiset idem

Beaulieu mainmortables abonnés audit M. de Rochefort

Essarroy idem

St. Beroing les Moines mainmortables abonnés au prieur
d'illec

Moitron idem

Romprey serfs à Philippe Basan

Meury serfs à Guillaume de Choiseul

Mairrey serfs à Madame de Choiseul

Vaux serfs à Guillaume de Choiseul

Bassoncourt serfs à Madame de Choiseul

les Bois et l'Etang qu'on appelle de Seug neant

la moitié de Buxieres neant car il n'y demeure nul

Orrain les Champuite, francs à M. Guillaume de Chaux,
Girard d'Orrain et à plusieurs autres seigneurs

la Fertey sur Ormance et ses appartenances neant



Montmoyen on il y a forteresse, serfs à M. Pierre d'Aigremont, à Philippe Basan et à Pierre de Foissy

Fin de l'analyse de la Cherche des Feux du Bailliage de la Montagne de l'an 1442.



vue 624/1050 folio 613

Analise d'une autre Cherche des Feux dudit Bailliage de la Montagne non signée ni datée (faite vers l'an 1450)

Je ne vais relater que ce qui me paraîtra différent de la Cherche de 1442. cy devant analysée.

Villaines en Duesmois ou il y a maison fort, est à M. le Duc et y a 3. foires l'an, l'une le 1^{er} jour de mai, l'autre le jour de St. Remy, l'autre le jour de St. André, et sont les hommes francs

Fontaines en Duesmois ou il y a maison fort est à Glaude et Robert Mandelot freres

Gresigny ou il y a maison forte qui est à Guillaume d'Aligny les hommes serfs dudit Guillaume, de la Dame d'Avot et d'autres.

Buxy le Grand et Savoigny, auquel Buxy a **une eglise forte**, serfs à Charle de Rochefort et de Jean de Sauvoigny

Chatillon maitre Etienne Joffroy se disant noble et exempt, avec Jean Vignier, maitre Simon Regnaut, Antoine de la Jasse et Jean Daynville.

Balon est a Dame Catherine de Saigny, au seigneur de Mursaut, à Jean de Drées et à d'autres

la Grange de Champoigny de l'Abbaye de Clervaux il est écrit nota : que l'on dit que les officiers royaux puis nagueres ont mis cette grange en royauté et ne ref..... de present en rien a la Duché

Rochetaillée il y a chatel qu'est à Amé Darbou et



sont du debat d'entre les officiers du Roy et M. le Duc excepté seulement trois maisons et sont du fief d'Arc

Vevres sur Vingenne est à Nicolas de Baudoncourt

vue 625/1050 folio 614

Monmorot est une **maison de Croisié** ou il ne demeure que un religieux

Monterot est un **prieuré de moines noirs**, et il n'y a feu que du prieur *(au nord de Giey sur Aujon)*

Vaucler est un **prieuré de moines blancs**, et il n'y habite que des moines *(au nord de Giey sur Aujon)*

Beuneuvre serfs du Commandeur de Chapagne et de Pierre de Villers ecuyer

Chaugey serfs audit Commandeur et à Henry de Coublan

Recey maigre pays il y a **une tour forte** qui est en royauté et ce qui est en Duché et au seigneur de Baufremont et d'autres

Rochefort à Charles de Rochefort ecuyer

Courcelles sur Aujon ou il y a Chatel fort du sieur de Ray, 2. foires l'an, l'une le jour de St. Urbain, l'autre le jour de St. Breron, et il n'y a point de marché

Villers le Duc, il y a chatel et 2. foires l'an, l'une le jour de St. Vincent, l'autre le jour de St. Barthelemy

Romprey serfs à Amé de Marnay, du prieur de Champagne et de Erard de Valle ecuyer

Montmoyen il y a deux chateaux qui gueres ne vaillent l'un à Guillaume de la Rochelle, l'autre à Jean de Fussy

Brion hommes de mainmorte de M. le Duc pour la pluspart, et en y a aucun qui sont de mainmorte de Jean de Montigny ecuyer

Mouson serfs de mainmorte du seigneur de Saffre et de Guillaume d'Aligny, de Jean de Montigny et sont du Bailliage de la Montagne, et ne sont pas hommes de l'evêque de Langres (nota : que plusieurs doivent taille à M. le Duc)

Paringey il y a une grange qui est de la Maladiere de Chatillon il n'y demeure nul



vue 626/1050 folio 615

Aisey le Duc maitre Jean le Charnet se disant noble

la Maison de Belleneuf francs du seigneur d'Origny

Marsauge il y a une maison de religieux de Quincey, et il n'y a aucune tenant feu à present

Tout y Faut il y souloit avoir grange, et n'y a a present que une petite maison de religieux de Quincey

Melesson, taillable à volonté sans mainmorte

Quemignerot à M. le Duc, à M. le Chancelier, à Jean de Foissy à Philibert Pioche et à Jean Duret

le Moulin de la Roche, il n'y a qu'un menage qui est es religieux de Quincey, et la **Grange du Moulin** appartenant es dit religieux en la justice de M. le Duc

Estormé Grange a l'abbé de Fontenay

la Grange d'Orey aux religieux d'Oigny

la Grange Frere Martin idem

Origny idem

Pont Navois il n'y demeure nul

Jugny il y a un hotel de M. le Duc en la foret de Jugny, amodié a **deux compagnons verriers** qui font des verres

Nailly est un prieuré

Gissey serfs de guillaume Poinot, Antoine de Vaudrey, Guiot Damas, Jean de Lauteul et autres

le Quartier il y a que le prioré membre du Vaux des Choux

Le Perray il n'y demeure nul

Echalot et Lochieres il y a chatel et serfs à Antoinde de Vaudrey

Barjon il y a chatel fort, et son taillables à volonté exempt de mainmorte des hoirs de maitre Thomas Bouesseau

Moloy et Labergement il y a chatel quit est aux religieux de St. Seine et audit Moloy **un martinet à forge et affineurs mines de fer que Jaquin Toperet** tient desdit religieux, et y a plusieurs menages d'ouvriers depuis 18. mois.



Fin de l'analyse de l'analyse de la Recherche des
Feux dudit Bailliage de la Montagne daté devers l'an 1450.



vue 627/1050 folio 616

Analise de la Recherche des Feux du Bailliage
de Chatillon faitte et signée en l'an 1461.
par Nicolas Lausserois de Chatillon, et Jean
le Fevre de Dijon notaire à ce commis par lettre
de Mrs les élus y transcrite, sur l'aide de
10000. tz accordé à M. le Duc

nota : je ne relaterai souvent que les lieux qui regardent les seigneurs
particulierement, et non les lieux qui regardent M. le Duc, et des
religieux que dans de certains cas etc, et elle est assez
semblable a la precedente

Villaines en Duesmois, il y a chatel fort appartenant au Duc, et
3. foit es savoir etc, et est mainmortes des feux Antoine Regnart
chatelain dudit lieu

Vaugimois est à M. le Chancelier

Courcelles Prevoire les Chatillon sur Seine est à M. le Duc

Fontaines en Duesmois, ou il y a maison fort à Claude de Mandelot

Gresigny ou il y a maison fort Damoiselle Isabeau de Chemin
veuve de Guille d'Aligny, et sont serf Damoiselle et d'autres

Buxy le Grand et Sauvoigny, ou il y a eglise forte, serfs de
M. Antoine de Rochefort et de Jean de Sauvoigny

la Grange de la Bretonniere près de Buxy est à M. l'abbé
d'Oigny

la Forge dudit Buxy ou demeurent deux forgerons

Chatillon sur Seine ville est Huguenin Thomassin soi disant
noble (Jacot Moron marechal serviteur domestique
de M. le Duc)

Coulemier le Sec à M. le Duc

Noud, à M. le Duc, situé sur la montagne au dessus de l'étang de
Nod



Baaloud, appartenant à Madame Catherine de Saingney, et M. de Mursault, à Jean de Drées et autres

Bissey les Pierres ou il y a maison fort, abonnés à Madame de Thoiret

Marcennay qui est à l'abbé de Molesme, ou il y a une forteresse appartenant à noble Charle de Marnay

Larrey ou il y a chatel fort à Mille de Grancey ecuyer

vue 628/1050 folio 617

la Grange de Champoigney près de Balaon appartenant à l'Abbaye de Clerevaux ou demeurent deux feux qui en sont amodiateurs qui se disent être du Bailliage de Bar sur Seine et dont il est debat entre les officiers du Bailliage de la Montagne et ceux dudit Bar sur Seine

Thoire ou il y a forteresse de petite valeur, et sont serfs taillables à volonté de Guillaume de Foissy et Guillaume de Montigny ecuiers

Epillent, au Commandeur de Mormant 2. feux

Bricons, c'est ville de debat

Villers sur Suize idem

Marac en Mormant idem

Mormant l'Abbaye idem

les Bordes des Dames idem

Ville au Bois idem

la Grange de Sotreul près d'Arc en Barrois appartenant au prieur de Vaucler soit 2. feux

Rochetaillie appartenant aux hoirs Amé Darbois, et il y a chatel, et est du debat d'entre les officiers du Roi et et M. le Duc ou demeure seulement audit lieu en Duché un nommé Jean Adam

Vevres sur Vigenne est à Nicolas de Baudoncourt

Poinsson auquel lieu ne demeure personne en Duché de long temps

Poinssenot les hommes d'illec demerant au Duché sont serfs abonnés du Commandeur de Champagne

Montmoiroit est une **maison de Croisié** ou il ne demeure qu'un croisié de l'ordre de St. Jean de Jerusalem

Monterot et Vaucler neant car il ne demeure que les moines de l'Abbaye d'illec

Loiesme, de mainmorte au Commandeur de Champagne

Bissey la Cote est près de la forteresse d'Epailly, et y ont leur retraites les habitans d'illec hommes de mainmorte dudit Commandeur

Recey qui est situé en maigre pays ou il y a une tour forte qui est au royaume, et qui est au Duché et au seigneur de Beaufremont

vue 629/1050 folio 618

Busseaux appartenant à M. le Duc ou est une grosse tour bien ancienne qui est de present comme toute en ruine

Montmoyen ou il y a fort maison de petite valeur, et sont les hommes serfs du seigneur de Rochefort

Brion sont les hommes de mainmorte de M. le Duc pour la pluspart, et de Jean de Montigny

Mousson ils sont du Bailliage de la Montagne, et serfs de mainmorte du seigneur de Saffre, de Guillaume d'Aligny ; il y a neuf dudit village qui sont hommes de l'éveque de Langres qui se disent etre en royauté / se trouva Jaquot fils au batard du Chemin qui est noble)

Vanvaire taillable a volonté à Jean de Masilles ecuyer

Courcelles les Rans ou il y a forteresse qui est à M. le Chancelier (Jean Bonnot chatelain dudit lieu, trans mis au nombre des feux)

Montliot sont les hommes francs de M. le Duc la pluspart, et il y a 4. qui sont serfs de M. l'abbé de Chatillon

Ste. Colombe est M. le Chancelier nota : qua la Maladiere de Chatillon sur Seine, il y a un menage ainsi que le munier de ladite Maladiere qui sont en la justice dudit Ste. Colombe

St. Maarx il y a une forteesse, et la tient à vie le batard de Mirabel

Aignay le Duc ou il y a forteresse et 5. foires et un marché audit lieu, **Pierre Pays** se dit noble et exempt

Quemignerot francs de M. le Duc, et serfs de Jean de Foissy, Philibert Pioche et Jean Duret ecuiers

Chalevorson oi li y a forteresse appartenant à Thibaut de Nogent ecuyer

Jours, francs du seigneur de Beaufremont



la grange Estormey à l'abbé de Fontenay

Billey sur Seine, près de Chanceaux, serfs de M. le Duc, de Jean de Mandelot et d'autres (ce qui est affirmé par Hugue Lucran ecuyer)

Chanceaux, il y a un marché le jeudy etc

Jugny on a un hotel appartenant à M. le Duc

vue 630/1050 folio 619

Verrey, à M. le Duc et à Nolin de Bournonville

Boux, serfs mainmortables de M. le Duc (il y avoit plusieurs du nom de **VALON** audit lieu, entre autres deux qui estoient familiers et domestiques de M. le Duc

Tenissey serfs à Guillaume Poinot et à d'autres
Gissey idem

Vevrottes francs abonnés du seigneur de Chatelvillain et de M. Guiart d'Eguilly

Barjon, ou il y a forteresse, taillable à volonté des hoirs de maitre Thomas Bouesseau

Avellanges abonnés à Jean de Ballot et d'autres

Champrens, il n'y demeure personne

Charancey, serfs à Philippe Pot

Courpoyé les Moines est à l'église de Molesme

Courpoyé le Jangleur il n'y demeure nul

Courpoyé la Chapelle serfs à M. le Duc a cause de la chatellenie de Saulmaise

Courpoyé le Rocheux taillable 2. fois l'an à M. d'Autrey

Darcey ou il y a forteresse, abonnés à M. le Duc et à M. Ferry de Cusance

la MaleMaison il n'y demeure nul

St. Seine il y a forteresse 3. foires et un marché, francs de l'abbé audit lieu, Pierre de Martin, et la veuve Hugue Boulart se disent nobles

A la fin est une liste de tous les gens d'église et curé dudit Bailliage de la Montagne.

Plus une liste des nobles et vivans noblement ainsi que s'ensuit :



1^{er} à Chatillon

Jean Vignier, Jean Dengneville, Jean batard de Mirebeau,
Thibaut de Noigent et Antoine de la Jaisse **nobles suivans
les armes**, et maitre Simon Regnault soi disant
noble et dont il est en procès en parlement de France
vue 631/1050 folio 620
comme appellant

Autres se disans noble demurant en plusieurs villages
audit Bailliage :

Guillaume de Serrey (ce doit être Sercey) demurant à **Origny**

Jean de Rarieres demurant à **Savoigny**

Thibault le Loup chatelain de **Larrey**

Jean Chaponnel lieutenant du capitaine **d'Arc en Barrois**

Louis Lambert demurant à **Chaugey**

Jean Coppin capitaine de **Rochetaillie**

Pierre de St. Loup capitaine de **Courcelles sur Aujon**

Fin de l'analyse de la Cherche des Feux
du Bailliage de la Montagne de l'an 1461.



Analise d'un petit extrait non signé de la Cherche des
Feux dudit Bailliage de la Montagne faitte en l'an 1469.
sur l'aide de 15000. tz

nota : je ne relaterai que quelques changement que je trouverai

la Grange de Bresviandes (elle est près d'Chatillon) appartenant
à Nicolas Lauxerrois

Ste. Colombe à M. de Beaucham

Courcelles les Rans idem

Vanvaires à M. Guillaume de Foussy et à Regnier de Masilles

Brion est à M. le Duc, à Jean de Montigny et Geoffroy d'avellich

Thoire est à M. Jean de Moncheny et à M. Guillaume de Fouchey
a cause de sa femme

Latrecey est aux seigneurs dudit lieu savoir M. de Maigny, Oudot
Dagnon, Regnard de Montreuil, **les Porcellots**, Henry de
Frouhart, Guiot de Vercey ou Verthey ou Verrey

Bricons est à Guillaume de Bricons, à Charle de Marnay, à
Guillaume de St. Seine, Oudot Dagnon et autres

Crenay est à M. de Clesmont, à M. Guillaume de St. Seine du
ressort d'Arc en Barrois et joint au Bailliage de la
Montagne

vue 632/1050 folio 621



Villers sur Suze est à M. le Duc, Jean de Busseaulx, M. Antoine de Vaudrey

Marac est à M. Antoine de Vaudrey ou il y a maison fort sceant au royaume

Mormant est un membre de St. Jean de Jerusalem

Arc en Barrois (avec toutes les terres en dependantes) est à M. le Duc

Rochetaillie ou il y a forte place est à M. Guillaume de St. Seine et en icelle ville a trois meix appartenant à M. le Duc a cause de sa seigneurie dudit Arc

Chamerois est à M. de Ray et à M. Guillaume de St. Seine à cause de ses enfans, de la souveraineté de M. le Duc a cause de sa seigneurie d'Arc en Barrois

Vevres à Nicolas de Baudoncourt

Prangey idem

Aprey est à Philippe de Chavirey, Charle de St. Barain, et allecour de Berquin

Pralay en Duché est à M. le Duc a cause se son fief d'Arc en Barrois, et audit village a 6. feux sous le Roy ; et audit Duc 8.

Poinçon il n'y demeure nul

Poincenot 2. feux à M. de Champagne

Bussieres est à 4. seigneur

Beuneuvre est audit seigneur de Champagne, à Robert de Courbeton et à autres

Barjon est à M. de Ruffey, à maitre Nicolas Bouesseaux et a ses consors

Avellange est à Lucot de Bracart ecuier, Pierre d'Arthia et autres

Montmoyen est à M. de Rochefort et à Guillaume Basson

Romprey est à Guillaume Basan et à M. de Champagne

Menieble est es hoirs de feu Henry de Colon et à la veuve Vincent Gourgeot

Recey sur Ource ou il y a forte place seroit au royaume et une parie des hommes sous le roy, abonnés à Madame de Beaufremont, à Pierre de Viry, et autres, et il y a 17. feux

Mavoilly, Melesson et Beaunote est à M. Jean Mairet chancelier

vue 633/1050 folio 622

Quemigny est à Richard Duret et à ses freres

Baaloul ou il y a un chatel est à Philibert de la Perriere

Fontaines en Duesmois est à M. Guy Poinceot seigneur dudit lieu

Gresigny est à Madame de Gresigny, Jean de Tarnay, Jean d'Aligny et à M. de Mavoilly

Mignois est à Damoiselle Chrétienne de Drié (Drée) et à Jacot de Thoisy

Gissey sous Flavigny est à M. Antoine de Vaudrey es enfans de feu Guillaume Poinot, Jean des Baugia et autres

Blaisy la ville et le Chatel est aux enfans de Blaisy la moitié, et l'autre moitié aux enfans de Cressy

Blessey ou a M. le Duc un homme franc abonné et les autres sont à Antoine Dubois seigneur de Pousanges

Fin de l'analyse de l'extrait de la Cherche des Feux du Bailliage de la Montaigne de l'an 1469.



Nota : dans une salle du domaine on trouvera le Cherche dudit Bailliage xxxxxx de l'an 1475.



Recherches persos

Haute-Marne, livre de L. Carnandet p 439 dans Giey sur Aujon il y avait autrefois sur le territoire de Giey **un Prieuré nommé Vauclair, dépendant du Val-des-Choux**. l'église était d'un architecture gothique remarquable : elle a été détruite en 1778.

- Vauclair: pour cet ancien prieuré, Petitpierre indique: de gueules à un soleil d'argent

Haute-Marne, livre de L. Carnandet p 323 dans Arc en Barrois Le **Prieuré de Montrot était placé sous le vocable de Saint Pierre et dépendait de l'abbaye Saint- Bénigne de Dijon**.

- Montrot: pour cette ancienne abbaye, Petitpierre indique: d'or à une montagne de sable (augmentées d'une croisette de gueules en chef)

En 1770, M. Courtépée dans son tome 6 : Monterot page 585 : Annexe d'Arc, & Prieuré ; vocable de St-Pierre fondé en 1240 par Jean de Château-Villain



